



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD DE DEUX PROJETS DE RÈGLEMENTS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, que:

1. Lors d'une séance tenue le 10 janvier 2022, le conseil de la municipalité de SAINTE-BARBE a adopté les projets de règlements suivants :
    - **Projet de Règlement 2022-02 concernant Code d'éthique et de déontologie des élus**
    - **Projet de Règlement MUN 1597-4 modifiant le Règlement MUN 1597 concernant les chiens**

---

  - **Le Projet de Règlement 2022-02 concernant Code d'éthique et de déontologie des élus** a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

---

  - **Le Projet de Règlement MUN 1597-4 modifiant le Règlement MUN 1597 concernant les chiens** a pour objet d'indiquer le coût de la licence de chien à 25\$.

---
2. Au cours de la séance qui aura lieu le 7 février 2022, à 19h00 à huis clos et par enregistrement, la mairesse répondra, s'il y a lieu, aux commentaires ou questions relativement à ces projets de règlements précités au point 1.
  3. Conformément aux arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la COVID-19, une consultation écrite, qui s'étendra de la date de publication du présent avis jusqu'à la date de la séance où seront adoptés les règlements, sera également tenue ;

4. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ces projets de règlements jusqu'au 7 février 2022 à 11h de la manière suivante :
  - Par la poste au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe (Québec) J0S 1P0
  - Par courriel à l'adresse : [c.girouard@ste-barbe.com](mailto:c.girouard@ste-barbe.com)
5. Les projets de règlements sont déposés à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.ste-barbe.com](http://www.ste-barbe.com)
6. Les projets de règlements 2022-02 et MUN 1597-4 sont adoptés.

Donné à Sainte-Barbe, ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2022



Chantal Girouard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 11 janvier 2022 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2022



**Chantal Girouard**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**